

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Fermeture de l'établissement scolaire

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 79
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 28/06/2023
Réuni le : 03/07/2023
Sous la présidence de : Alain Pairault
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve les dates de fermeture au public présentées.

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Monsieur le Principal demande aux membres du CA l'autorisation de fermer l'établissement du 13 juillet au soir avec une ouverture le 24 août (réouverture au public le 25/08/2018 à 9h). Les membres du CA approuvent les dates de fermeture au public présentées.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Bilan voyage à Luneburg

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 90
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 28/06/2023
Réuni le : 03/07/2023
Sous la présidence de : Alain Pairault
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration A l'unanimité des membres présents, les membres du CA acceptent le budget final pour le voyage à Luneburg.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

A l'unanimité des membres présents, les membres du CA acceptent le budget final pour le voyage à Luneburg (voir PJ).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Découpage pédagogique: expérimentation

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 87
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 28/06/2023
Réuni le : 03/07/2023
Sous la présidence de : Alain Pairault
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à mobiliser l'article 38 de la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019, approuve le projet de semestrialisation présenté et autorise sa mise en œuvre.

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

M Le principal précise que le passage au semestre est possible grâce à la possibilité de déroger au code de l'éducation en utilisant l'article 38 de la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 (recherche et expérimentation). Une fiche CARDIE sera formalisé et soumise à l'autorisation de Mme la DASEN.

Les membres du CA autorise le chef d'établissement à mobiliser l'article 38 de la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019, approuve le projet de semestrialisation présenté et autorise sa mise en œuvre.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 88
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 28/06/2023
Réuni le : 03/07/2023
Sous la présidence de : Alain Pairault
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Mme la Gestionnaire présente les dons des associations des parents d'élèves pour les voyages en Italie. PEEP: 438€, FCPE: 438€
Voyage à Luneburg: PEEP: 481€, FCPE: 481€
Mme la Gestionnaire demande à la FCPE la déspecialisation du don pour le voyage à Nantes pour utilisation du don pour le voyage à Luneburg afin d'éviter une augmentation du cout aux familles.
A l'unanimité des membres présents, les membres du CA acceptent les dons présentés dans le cadre des bilans des voyages en Italie et en Allemagne.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Demande de prélèvement sur fond de roulement

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 83
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 28/06/2023
Réuni le : 03/07/2023
Sous la présidence de : Alain Pairault
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à effectuer un prélèvement sur le fond de roulement

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

M. le Principal demande aux membres du CA l'autorisation d'effectuer un prélèvement de 23 000€ sur le fonds de roulement.
Les membres du CA autorisent, à l'unanimité des membres présents, ce prélèvement préalablement autorisé par M l'agent comptable.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 84
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 28/06/2023
Réuni le : 03/07/2023
Sous la présidence de : Alain Pairault
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Mme la Gestionnaire informe les membres du CA que le lycée a reçu une dotation pour de la vaisselle neuve et que, suite à cela, il propose de faire don de leur ancienne vaisselle au collège. A l'unanimité des membres présents, les membres du CA acceptent le don de vaisselle du lycée du Haut Val de Sèvre.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Vacances apprenantes 2023 2024

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 85
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 28/06/2023
Réuni le : 03/07/2023
Sous la présidence de : Alain Pairault
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration A l'unanimité des membres présents, les membres du CA approuvent le projet présenté et autorisent les recrutements nécessaires à sa mise en œuvre.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

M. Ernault présente de dispositif des vacances apprenantes avec le flyer. Il indique un recrutement à hauteur de 36 heures pour le premier degré (3 professeurs des écoles sur 4 matinées) ; 21 heures pour le second degré (7 professeurs du collège). Les prestations sont à hauteur de 6 748 euros. Il précise que l'établissement est en attente de l'accord du Rectorat concernant le budget.
A l'unanimité des membres présents, les membres du CA approuvent le projet présenté et autorisent les recrutements nécessaires à sa mise en œuvre.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Bilan voyage en Italie

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 89
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 28/06/2023
Réuni le : 03/07/2023
Sous la présidence de : Alain Pairault
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration A l'unanimité des membres présents, les membres du CA approuvent le bilan final du voyage en Italie

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

A l'unanimité des membres présents, les membres du CA approuvent le bilan final du voyage en Italie (voir PJ).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Modification des horaires de l'établissement

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 81
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 28/06/2023
Réuni le : 03/07/2023
Sous la présidence de : Alain Pairault
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la modification des horaires de l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

M. Pairault présente les modifications des horaires de l'établissement (voir pièce annexe).
Les membres du CA approuvent la modification des horaires de l'établissement.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 82

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 28/06/2023

Réuni le : 03/07/2023

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public

Assistants d'éducation

Personnels GRETA/Personnels administratifs

Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Accompagnant des élèves en situation de handicap

Autres Vacances apprenantes

Dispositif OEPRE

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2

- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation

- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1

- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap

- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes :6,5 Quotité de travail :1607 Mission confiée :surveillance et autres

Rémunération :299 Origine du financement :etat

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation du temps scolaire

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 80
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 28/06/2023

Réuni le : 03/07/2023

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-9, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55 et D.421-137

- l'avis de la commission permanente du 03/07/2023

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'organisation du temps scolaire.

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

M. Le Principal présente les périodes de stage d'observation pour l'année scolaire 2023/2024/

•pour les élèves de 3ème : du 27 novembre au 1er décembre 2023,

•pour les élèves de 3ème SEGPA, calendrier communiqué selon 3 périodes :

Période 1 : du 20 novembre au 2 décembre 2023

Période 2 : du 22 janvier au 3 février 2024

Période 3 : du 18 mars au 22 mars 2024

•pour les élèves de 4ème SEGPA, calendrier communiqué selon 3 périodes :

Période 1 : du 27 novembre au 2 décembre 2023

Période 2 : du 29 janvier au 3 février 2024

Période 3 : du 27 au 31 mai 2024.

Ce calendrier est adopté à l'unanimité des membres présents.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur (avec ou sans modification)

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 78
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 28/06/2023

Réuni le : 03/07/2023

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-5, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du 03/07/2023

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur

Modifications

Oui Non

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Répartition des crédits globalisés

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 86
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 28/06/2023
Réuni le : 03/07/2023
Sous la présidence de : Alain Pairault
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration accepte la répartition des crédits globalisés (crédit d'état)

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Crédits globalisés : Mme la gestionnaire présente le montant des crédits globalisés d'Etat attribués à l'établissement pour l'année 2023 s'élève à 3200€.

- carnets de correspondance: 2100€
- reprographie : 1100€

Les membres du CA accepte cette répartition à l'unanimité.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0